

prestations d'invalidité, prestations aux survivants en vertu du régime de la pension du Canada, puis de la Régie des rentes du Québec, 300 millions, ce qui fait un total de 6 milliards, 805 millions, et on ajoute ensuite les autres programmes connexes: prestations pour la formation de la main-d'œuvre, programmes connexes: 240 millions; pensions et indemnités aux anciens combattants: 470 millions; prêts aux étudiants: 110 millions; logement subventionné: on ne mentionne pas le montant; aide à la population autochtone: 90 millions, ce qui fait un grand total de 11 milliards 395 millions pour tous ces programmes éparpillés, et administrés à différents niveaux du gouvernement, que ce soit fédéral, provincial ou municipal.

Au bas, on met une note indiquant que ce sont des chiffres approximatifs et puis qu'il peut y avoir d'autres programmes qui n'ont pas été inscrits dans le tableau.

Alors si on veut considérer très sérieusement en chiffres les possibilités pour le Canada d'inclure les catégories de personnes qui ne sont pas visées dans le projet de loi et qui ont quand même des besoins, eh bien, on pourrait établir, d'une façon assez nette, qu'il pourrait peut-être en coûter environ deux milliards. Alors on porterait le montant de ces programmes à 13 milliards 395 millions.

Mais il faudra, comme l'a dit le ministre cet après-midi, soustraire de ce montant total tous les montants versés en assistance sociale et en frais partagés. Alors cela diminuerait le montant global d'autant.

Deuxièmement, il faudrait bien considérer que, dans toutes ces dépenses, pour assurer la sécurité et le bien-être de diverses catégories de personnes dans la société canadienne, ces gens-là, automatiquement, en retournent au Trésor public en payant des taxes sur les achats qu'ils font, en payant une certaine partie d'impôt sur leurs revenus, comme sur les allocations familiales. Alors, il faut bien considérer tous ces montants-là afin de ne pas effrayer les Canadiens avec des chiffres astronomiques et dire que cela ne tient pas debout.

Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a dit cet après-midi, avec beaucoup d'aplomb, que depuis un certain nombre d'années les pensions versées aux personnes âgées ont doublé, et je veux bien le croire. Mais il y a autre chose aussi qui a doublé. Alors, automatiquement, on en est à peu près au même point.

Voici que la production nationale brute au Canada, en 1974, en chiffres inflationnistes, est de 140 milliards, ce qui correspond, d'après Statistique Canada, à 79 milliards en dollars de 1961. Par contre, dans un autre tableau, on indique que le dollar canadien a perdu de sa valeur. Dans le tableau que j'ai présentement en main, il vaudrait en 1974 60 cents, 60 p. 100 de sa valeur en 1961. Or, ce sont tous des chiffres sur lesquels on doit réellement se baser pour établir les possibilités du Canada d'aider les personnes qui sont dans le besoin.

Une autre possibilité existe, on n'a pas besoin de l'inventer. Les milliers de jeunes gens qu'on a fait instruire, pour lesquels on a dépensé beaucoup d'argent, ne sont pas devenus un actif, parce qu'ils sont en chômage. Or, il faudrait faire des efforts pour tâcher de permettre à ces jeunes d'aller sur le marché du travail, d'augmenter la production nationale brute, au lieu de la voir diminuer comme en 1975. Or, ces jeunes gens qui sont détenteurs de diplômes, si on ne s'en occupe pas afin de les intéresser, de les faire travailler, pour créer des choses pour satisfaire aux besoins de la société canadienne. Il y en a d'autres qui vont s'en occuper, et on assistera encore à des enquêtes comme celle à laquelle on a assisté, sous la direction du

Sécurité de la vieillesse

juge Cliche dans le domaine du crime. On devrait faire aussi des enquêtes dans d'autres domaines où on se refuse d'enquêter parce que ce sont des grosses «casquettes» qui sont à la tête de cela. Quand il s'agit des petits, on n'a pas peur de les bousculer, mais quand il s'agit des gros, on fait attention.

Alors, monsieur l'Orateur, je pense qu'on a avantage à s'occuper dès maintenant d'assurer une sécurité de revenu aux personnes que j'ai mentionnées dans mon discours, afin de permettre aux plus jeunes d'aller sur le marché du travail et d'apporter leur effort pour l'enrichissement, le développement de notre pays. De cette façon-là, on ne sera pas inquiet pour savoir comment payer des pensions plus élevées, comme l'a mentionné cet après-midi le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il a parlé de \$300. Je me rappelle qu'à un certain moment, lorsqu'on parlait nous, les créditistes, de \$100, on se faisait dire qu'on était des illuminés, que c'était de l'utopie, que ça n'avait aucun sens. Le ministre disait cet après-midi qu'on est rendu à \$208, et là ça commence à avoir du bon sens. Mais ça aura du bon sens aussi à un niveau plus élevé, alors qu'un plus grand nombre de personnes en profiteront, à la condition que l'on mette tout en œuvre pour tâcher d'améliorer, de développer notre économie, de produire davantage, afin d'être en mesure d'augmenter le standard de vie. Alors ça va permettre aux jeunes de sortir de cette profession de chômage et de devenir des travailleurs, d'être un actif pour le pays, et nos personnes âgées pourront, comme elles le méritent, bénéficier de la vie, avec une sécurité de revenu bien méritée.

Le ministre nous disait que dans un avenir rapproché il présentera une autre loi en faveur des catégories de personnes dont je viens de parler. J'invite le ministre, très sérieusement, à faire un effort pour tâcher d'accélérer la présentation d'un tel projet de loi, parce que ça presse. Et il peut être assuré, comme il a reçu la collaboration de tous les députés cet après-midi, qu'il aura également la collaboration et la coopération des députés pour mettre en application un tel régime d'assurance-revenu garanti, qui permettra aux Canadiens de vivre dans des conditions décentes, et d'utiliser au maximum ce grand pays qui est le nôtre et que nous voulons conserver pour nous et pour les générations qui nous succéderont, avec des lois qui seront toujours basées, comme je l'ai dit au début de mes remarques, sur la famille canadienne. Tâchons de travailler pour renforcer autant que possible les cadres, pour respecter les droits de la famille canadienne, pour donner ce goût de vivre ensemble, d'être réellement réunis le soir à la fin de la journée pour parler des choses du pays, des événements du jour, mais avec des gens qui respirent le même air, qui mangent à la même table et non pas, comme c'est le cas présentement, voir nos enfants désertir le foyer et aller prendre leurs repas à droite et à gauche, parce que nous ne créons pas un bon climat familial.

Or, l'État, monsieur l'Orateur, a une responsabilité très grande. Nous, les parlementaires, il nous faut choisir les mots lorsque nous adoptons une loi quelconque et, dans le cas présent, je pense qu'on aura intérêt à revoir très sérieusement l'article qui définit ce qu'est un conjoint et à qui la pension devra être versée.

Alors, j'espère qu'à l'occasion de l'étude en comité, nous pourrons aller au fond des choses et que le ministre est très bien disposé à accepter les suggestions lorsqu'elles sont faites de bonne foi, et que nous pourrons très rapidement ensuite adopter le projet de loi qui sera mis en application. Le plus tôt possible sera le mieux.